

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Sami Kanaan, Christian Brunier, Roger Deneys, Martin-Paul Broennimann, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Alberto Velasco et Loly Bolay

Date de dépôt: 6 juin 2005

Messagerie

Proposition de motion

Libérons les quais en faveur de la population et des touristes pendant les dimanches d'été !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la forte attractivité des rives du lac pendant la période estivale ;
- l'affluence aussi bien de la population locale que des visiteurs ;
- le grand potentiel touristique du périmètre des quais, notamment les quais Wilson et Gustave-Ador ;
- la fermeture des quais déjà à plusieurs reprises les week-ends pendant cette période, par exemple pour les Fêtes de Genève ou la Lake Parade ;
- la nette diminution du trafic lors des week-ends de la période estivale,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour libérer, pendant les dimanches d'été durant la période des vacances scolaires estivales (en 2005 : du dimanche 3 juillet au dimanche 28 août compris), voire aussi les samedis durant cette période, les quais Wilson (du pont du Mont-Blanc jusqu'au parc Mon-Repos) et Gustave-Ador (du quai Général-Guisan jusqu'à « Baby-Plage ») du trafic motorisé, afin de rendre ces quais accessibles à la population et aux visiteurs pour des activités de loisir et de détente (le pont du Mont-Blanc restant normalement ouvert au trafic motorisé).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le site de la rade de Genève est unanimement reconnu comme exceptionnellement beau et attractif, et attire durant la saison estivale des milliers de badauds et promeneurs. Il est frappant de constater que cette popularité est aussi bien le fait de la population locale que des visiteurs et touristes. Ce site constitue certainement un des plus grands atouts touristiques de Genève.

Actuellement, des efforts importants sont entrepris conjointement par l'Etat et la Ville de Genève pour améliorer les conditions d'accueil et la gestion pratique de ces espaces, notamment les quais marchands sur les deux rives. Le développement des liaisons par les Mouettes genevoises contribue aussi à cette dynamique.

A certaines occasions, de plus en plus fréquentes d'ailleurs, les quais sont fermés à la circulation pendant l'été, des samedis ou des dimanches, par exemple pour les Fêtes de Genève ou la Lake Parade.

C'est pourquoi on pourrait envisager, pour augmenter l'attractivité des quais et les valoriser comme espace de détente, de rencontre et de loisirs, de les fermer au trafic motorisé les dimanches (voire aussi les samedis) pendant toute la période estivale, ou tout au moins pendant la période des vacances scolaires, où le trafic diminue sensiblement les week-ends. Non seulement la convivialité augmenterait, mais aussi la sécurité pour les usagers. Cela constituerait aussi une incitation à développer des activités nouvelles de détente et de loisir, et contribuerait aussi aux affaires des commerces directement concernés (buvettes et cafés notamment). Le simple fait d'offrir ainsi aux familles un espace supplémentaire important pour des promenades à vélo, en patins, à pied est déjà une excellente raison d'étudier de plus près cette mesure. Une des priorités majeures de nombreuses villes européennes est justement d'augmenter les espaces de détente en ville même, afin de diminuer la nécessité de devoir forcément sortir de la ville à cette fin.

Signalons que cette idée correspond aussi à une demande de la Ville de Genève, exprimée par le biais de la motion 236 votée par le Conseil municipal le 4 mars 2002. Le Conseil administratif a répondu en mai 2002 qu'il appuyait cette idée mais que les premiers contacts avec le Département de justice, police et sécurité révélaient plutôt une opposition de la part de l'Etat. Cette opposition a été confirmée lors de la réponse faite le 27 août

2003 à une question écrite posée au Conseil municipal de la Ville de Genève, réponse dans laquelle le Conseil administratif indiquait que l'Office des transports et de la circulation à son tour s'opposait à cette mesure.

Notons qu'une systématisation de cette mesure pendant une période donnée aurait aussi le mérite d'augmenter sa lisibilité et donc la facilité pour les usagers à s'adapter en conséquence. Le pont du Mont-Blanc resterait normalement ouvert au trafic motorisé, ne créant ainsi pas de restriction au franchissement du Rhône.

Nous souhaitons encourager vivement le Conseil d'Etat à aborder cette idée de manière positive et à trouver, ensemble avec la Ville de Genève, des solutions pour la concrétiser pour le bénéfice de la population locale comme de l'image de Genève en général. Si les autorités de Rio de Janeiro arrivent à transformer tous les dimanches le boulevard routier le long de la plage de Copacabana en zone piétonne, on ne voit pas pourquoi Genève n'y arriverait pas !

C'est pourquoi, nous vous prions, Messieurs les députés, Mesdames les députées, de réserver un bon accueil à cette motion.